

LA MINISTRE RECULE, POURSUIVONS JUSQU'AU RETRAIT TOTAL

La ministre déléguée Carole Grandjean vient de restituer les « leviers » sur lesquels reposeront son projet de réforme de la voie professionnelle du lycée et donc la philosophie des « expérimentations » qui seront mises en place à la rentrée 2023. Cette méthode des « expérimentations », généralisées sans bilan honnête, est malheureusement bien connue dans les Lycées Professionnels.

Sont annoncés comme actées, la création d'une demi-journée « Avenir » au collège et la gratification des stages (un montant de 200 € est avancé : 1,4 € de l'heure !). Les mobilisations unitaires historiques de l'automne ont permis d'empêcher l'augmentation de 50 % de la durée des PFMP, mais de nombreuses menaces persistent.

Sans surprise, la ministre a décliné, dans le cadre de la revalorisation salariale, une version du « pacte » pour les PLP qui pourraient se voir proposer des « missions supplémentaires » portant sur les relations avec le secteur économique, l'animation d'un réseau d'ancien-nes élèves dans les lycées ou encore l'organisation d'un bureau de stages, la maintenance de premier niveau et l'organisation des plateaux techniques.

Elle assume l'héritage de Blanquer. Elle conserve et renforce les dispositifs de la « Transformation de la Voie Pro ». Elle s'inscrit aussi dans le prolongement des réformes précédentes avec de nouvelles attaques sur le temps d'enseignement disciplinaire au profit de compétences comportementales et transversales « softkills », avec un objectif d'employabilité immédiate des élèves.

LA MINISTRE REPREND LA RITOURNELLE LIBÉRALE SUR LA NÉCESSITÉ DE RENFORCER LE LIEN ECOLE/ENTREPRISE.

Elle veut renforcer l'emprise des entreprises dans l'organisation du temps scolaire et les contenus

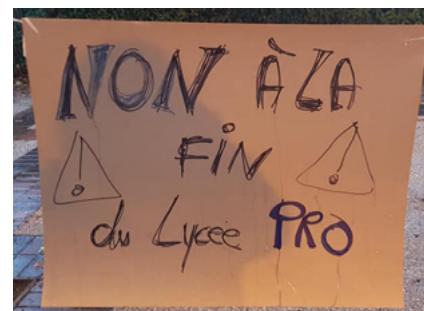
enseignés. S'inscrivant dans la continuité de la réforme Blanquer, elle ouvre les dispositifs d'Accompagnement Personnalisé, de co-intervention, du chef-d'œuvre, le module insertion ou poursuite d'études à des intervenant-es venant de l'entreprise. Les élèves décrocheur-ses seraient confiés à des « mentors ou des tuteurs, tutrices » dont certain-es seraient aussi issu-es de l'entreprise.

Les PFMP seront dérégulés : « modulation » en fonction des besoins (des entreprises), fin des trois semaines consécutives obligatoires pour permettre des départs au fil de l'eau.



La seule réponse aux interpellations sur les risques (expositions aux produits dangereux, accidents du travail, violences sexistes et sexuelles...) pour les jeunes en entreprise est de développer un vague « label ».

L'un des 14 leviers présentés par la ministre est le développement de l'apprentissage dans les lycées professionnels. Tout est mis en œuvre pour atteindre cet objectif. Les volontés de « s'affranchir de l'année scolaire », de « globaliser » le temps



de travail visent bien à attaquer le statut des PLP, principal « frein » au développement de l'apprentissage.

En préconisant de s'affranchir de l'année scolaire et de mettre en place un enseignement modulaire pour délivrer des blocs de compétences, le projet s'attaque aux diplômes nationaux, clé de voute de la qualification. Au final, la ministre veut doper l'apprentissage en développant la mixité des publics (élèves, apprenti-es, stagiaires de la formation continue) et des parcours. L'objectif est bien de démanteler le lycée professionnel et d'en faire un organisme de formation comme un autre, tout en renforçant la concurrence.



La mobilisation a permis de mettre plus en lumière les difficultés de la voie professionnelle scolaire.

ELLE RESTE NÉCESSAIRE POUR OBTENIR LE RETRAIT TOTAL DE CES RÉFORMES SUCCESSIVES, MAIS AUSSI POUR REGAGNER LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR PERMETTRE À CETTE VOIE D'ÊTRE UNE VOIE D'ÉMANCIPATION.